

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 1268

présenté par
Mme Billard, Mme Fraysse, Mme Bello,
Mme Buffet, M. Dolez, M. Gremetz, M. Muzeau,
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 15

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 7 par les mots :

« , sur la base d'un examen classant interrégional qui se substitue à l'examen classant national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.